

MAIRIE DE SOLIGNAC
EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le

ID : 087-268719200-20260511-2026ARR47-AR



N° 2026ARR47

Arrêté du maire nommant des membres au sein du Conseil d'administration du CCAS

Le maire de Solignac ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-11 ;

Vu la délibération n°2026DEL09 en date du 31 mars 2026, fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées;

ARRETE

Article 1^{er} : Sont nommés membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale, à compter du 08 avril 2026 et pour la durée du mandat :

- Anne-Laure BERNARD
- Catherine HERPIN
- Alain ROUFFY
- Corinne CAYRE
- Michelle JAQUET

Article 2 : Le Maire de la commune de SOLIGNAC, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise à M. le Préfet.

Fait à SOLIGNAC, le 8 avril 2026

Le Maire,



S. THEILLET

<p>Notifié aux intéressés le 11/05/2026</p> 	<p>Certifié exécutoire par Stéphane THEILLET, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture et la publication le 11/05/2026 Le Maire,</p> 
---	--